

du moyen-âge, qui avait fait au prêtre une si large part dans le gouvernement des choses humaines? Tant s'en faut: j'admire l'organisation de la grande famille catholique, à cette époque. Et si l'on doit juger des institutions par leurs conséquences pratiques, j'aime bien mieux ce droit public, qui remettait la décision des grands différends politiques et sociaux à l'impartialité d'un Père commun, que celui d'aujourd'hui, qui fait discuter ces différends dans des clubs faribonds, pour les faire décider ensuite dans la rue, par le jugement de l'émeute et de l'insurrection. Mais ne parlons plus de ces arrangements sociaux d'un autre temps. Ils n'étaient possibles que par l'unité religieuse détruite par la grande hérésie du seizième siècle.

(A continuer.)

Obituaire.

On lit dans le *Mirror* de Toronto: "Nous regrettons vivement d'avoir à annoncer la mort, survenue dimanche dernier, de la mère supérieure du convent de cette ville. Elle se nommait Anne Thérèse Hutchinson, et s'appelait la Révérende mère St. Ignace en religion. Elle était née à Kilkenny en Irlande, le 14 février 1818. Entrée le 15 novembre 1843 dans l'Institut de la B. V. Marie à la Maison de Lorette, à Dublin, elle prit l'habit de religieuse à l'Abbaye de Lorette, à Rathfarnham, le 1er février 1844, et prononça ses vœux à la communauté de Dublin le 5 février 1846. Elle arriva à Toronto comme Supérieure de la maison qu'elle y a fondée, dans le mois de septembre 1847, et c'est le 9 mars 1851 qu'elle a rendu au créateur son âme, jeune encore d'années, mais avancée en piété fervente et en sainteté."

Sous le titre "The Canadian son of temperance", M. C. Durand vient d'émettre le premier numéro d'un journal dévoué à la tempérance. Cette publication, qui s'annonce avantageusement sous le rapport de la rédaction et du choix des matières, se publie à Toronto au prix modique de 6s. 3d. par année.

COMITÉ DE HALDIMAND.—M. Turner, McKinnon, Farwel, Decow, Warden, Brown (du *Toronto Globe*), et Wm Lyon McKenzie, sont les sept candidats qui briguent en ce moment la représentation de ce comté, devenue vacante par le décès de M. David Thompson. Les drapeaux multicolores de ces concurrents forment une bigarrure telle qu'il n'est guère plus aisé d'y reconnaître l'opinion de la majorité des électeurs de Haldimand, qu'il ne le serait, vraiment, de dire à quels résultats pratiques peuvent aboutir les harangues et les quiproquos démocratiques des *Pericles* qui vont prêchant l'amériorisme dans les campagnes avec une latitude qui doit à leurs yeux contraster avec les principes du gouvernement tyrannique qui nous opprime!

NOMS DES PASSAGERS A BORD DE "L'ASIA".—Le Capitaine Jenkins, de Liverpool à New-York, 1er Mars 1851.—M. H. L. Mackenzie, M. J. J. Pirex, M. E. J. Mawson, M. Mme. Mawson, M. Mme. Meyers et son fils, Mlle. Fletcher, M. et Mme. Loison, Mlle May, M. et Mme. Houghton, M. C. Jeanjures, M. Perrin, M. Henry Waters, M. Henry Nicholson, M. H. Leggit, M. Eryan, M. Fisher, M. Gunn, M. Parago, M. John Potts, Mme. Potts, M. Ducatel, M. Fowlds, M. A. Dana, M. Young, M. Millet, M. David Law, M. Binmore, M. E. L. Beaudry, M. P. Wedmiger, M. A. Prevost, M. Leclair, M. P. Jodoin, M. Cantin, M. Robertson, M. J. R. Chamberlain, M. H. Lawrence, M. J. W. Aston, M. Wigham. Aussi, 40 passagers de seconde classe."

Après les bouleversements politiques de 1848, tous les gouvernements de l'Europe ont senti la nécessité de demander à la religion des gages d'ordre et de sécurité pour l'avenir:

ere, et nous fûmes obligés pour aller à terre de nous mettre dans l'eau en plusieurs endroits jusqu'à la ceinture, et partout jusqu'à la jarretière. Nous avions porté avec nous la chaudière, et de la farine pour faire de la colle. Après avoir pris quelques nourritures, nous songeâmes à sécher nos habits, afin de partir le lendemain. Dans quelques jours je vous marquerai la suite de notre désastre, et je n'attendrai pas votre réponse; je suis avec toute l'amitié possible,

Mon cher frère,  
Votre affectionné frère,  
EMMANUEL CRESPIN, Récollet,  
De Paçerbon, le 23 février 1742.

PENSÉES.

Se glorifier de la noblesse de ses ancêtres, c'est chercher dans les racines le fruit qu'on devrait trouver dans les branches.

La chose la plus burlesque du monde, c'est la solennité d'un sot parvenu.

Le faible tremble devant l'opinion, le fou la brave, le sage la juge, l'homme habile la dirige.

Ceux qui prétendent être au-dessus des lois et de l'humanité, sont au-dessous des brutes.

Ne souffrez pas que les hommes bruyants donnent le ton; ils ont l'oreille dure et fausse.

L'argent est un moyen et non un but.

la liberté de l'Eglise est sortie du cataclysme politique. L'Angleterre, où depuis un quart de siècle l'Eglise jouissait d'une entière liberté d'action, a été préservée de la commotion générale. Est-ce en vue de sa sécurité à venir qu'elle entre aujourd'hui dans la voie qui a conduit les gouvernements de l'Europe à deux doigts de leur perte? Ses hommes d'Etat s'imagineraient-ils que les conditions de force et de stabilité qui permettaient, il y a trois siècles, de persécuter l'Eglise avec impunité, sont restées les mêmes?

L'isolement qui a si longtemps protégé le Royaume-Uni contre les ravages de la liberté absolue de penser et de faire n'existe plus. Quelle digne opposer au torrent si le catholicisme est privé de sa liberté? L'Eglise officielle n'est plus qu'un département ministériel chargé de l'administration religieuse du pays. Elle est devenue elle-même un des éléments de la dissolution sociale. Ce qu'on nomme si bien l'établissement laisse aux mille sectes qui couvrent le pays le soin d'endotriner les masses. La propagande dissidente attaque le principe de l'autorité religieuse; la prédication des sectaires prépare les voies à la démagogie, dont elle est le plus puissant auxiliaire.

Un journal anglais a fait remarquer que le cri de: *No popery!* est très-dangereux, parce qu'après avoir abattu le papisme, les masses crieront: *No Church!* et ne seront satisfaites qu'après avoir abattu l'Eglise nationale. Pense-t-on qu'après ces deux triomphes, le peuple s'arrêtera en chemin? Dans un pays où l'Eglise officielle est si intimement unie à l'Etat, n'est-il pas à craindre que la chute de l'Etablissement religieux n'entraîne ou n'ébranle l'édifice politique? Le journal qui s'alarme pour son Eglise de la conséquence du mouvement contre le papisme entrevoit seulement la moitié de la conséquence qu'il redoute.

Dans le moment où l'Angleterre est devenue le refuge de tous les chefs de la révolution, où ses grands centres de population sont des foyers de propagande démagogique, est-il d'une sage politique de donner satisfaction au cri féroce: *No popery!* Toutes les sectes jouissent chez nos voisins de la liberté la plus illimitée. Les tribunaux révèlent par hasard au public que certains sectaires se livrent aux plus révoltantes immoralités, sans qu'une voix s'élève contre des désordres dont on craindrait que la répression ne portât atteinte à la liberté de conscience! Et l'Eglise qui depuis dix-huit siècles moralise le moule sera seule privée de sa liberté.

Il est permis, à Londres, de souscrire à l'*Empire révolutionnaire*, destiné à porter le trouble, la ruine et la mort dans tous les Etats de l'Europe, et il sera interdit, par la loi, de souscrire une action au profit d'un évêque, d'une cathédrale, d'une paroisse, quand cette valeur est destinée au soulagement de la misère, à l'entretien de la vie intellectuelle ou physique de malheureux qui manquent d'instruction et de pain.

Au point de vue purement politique, le gouvernement anglais s'engage dans une voie semée de périls. Si, comme le dit l'adage populaire, la faim est mauvaise conseillère, la haine conseille encore plus mal, et il lui arrive souvent, en voulant frapper son ennemi, de se blesser elle-même. Que l'Angleterre y prenne garde.

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre adressée le 10 février par le Cardinal Wiseman au clergé du diocèse de Beverley, qui lui avait adressé un mémoire au sujet de la hiérarchie:

"La hiérarchie serait incomplète si elle n'embrassait pas l'organisation du corps entier du clergé et l'établissement juri nous du système de gouvernement de l'Eglise que veut la loi ecclésiastique et qui n'intervient pas dans la loi du sol, ainsi que cela a eu lieu en Belgique, en France et dans d'autres pays constitutionnels. La formation d'un évêché renferme toutes ces choses. Je ne me suis du reste occupé de venir à ces fins que dans l'intérêt de toutes les classes du clergé, et je puis vous donner l'assurance que la hiérarchie n'a pas été donnée dans un autre but. Vous pouvez, en outre, être certains qu'elle (la hiérarchie) ne confère aux Evêques, à l'Ordinaire, aucuns droits sur les fidèles-communis ou autres fonds différents des droits que possèdent les vicaires apostoliques. On s'est beaucoup plaint de la hiérarchie sous ce rapport; mais soyez assurés que, loin de comporter des privilèges vexatoires, elle garantit au contraire aux laïques et au clergé tous les droits qu'ils pouvaient posséder et leur procure de plus grands avantages encore, ainsi que le prouvera l'avenir. Si donc, à aucune époque de l'histoire l'union nous a été nécessaire, c'est en ce moment. Résistons comme un seul homme, et par tous les moyens légitimes, aux attaques contre les droits de la conscience. Disons-nous mutuellement la vérité, et bannissons de nos conseils les hommes qui voudraient nous livrer aux ennemis de notre foi, de notre Eglise et de notre ordre. Ces différents buts, nous y arriverons par la prière autour des autels, et avec l'aide de Dieu, aucune volonté terrestre ne pourra nous déshonorer."

EUROPE.

Nouvelles du Piémont.

La démission définitive de M. Siccardi est pour nous un fait d'une haute importance, nous écrit un de nos amis de Turin. Après avoir effrontément violé les canons de l'Eglise, déchiré un concordat solennellement accepté, et mis le clergé piémontais dans la situation la plus critique, il est tombé comme une idole

brisée. Divers motifs ont amené sa sortie du ministère; des discussions sur le budget de la justice, l'hostilité des journaux qui s'étaient tous déclarés contre lui au sujet de la confiscation des biens ecclésiastiques, et surtout certaines notes envoyées par l'Autriche et la France pour demander la fin de la guerre sourde qu'on faisait au Saint-Siège. M. Siccardi mis au pied du mur, se décida à tomber malade et à envoyer sa démission, motivée sur le mauvais état de sa santé. La cour de Turin alors dépêcha un agent, M. Roveda, à Rome, avec la mission d'ouvrir de nouvelles négociations.

Le gouvernement a encore reçu une note énergique de l'Autriche, qui veut voir le Piémont se débarrasser de cette nuée de réfugiés missionnaires actifs de la démagogie. L'Autriche menace, si l'on ne fait pas droit à ses réclamations, d'occuper une forteresse du Piémont. Le ministère a répondu que de telles prétentions ne peuvent être admises, et que sous le règne de la liberté le malheur ne doit pas être persécuté par le despotisme. C'est une fière réponse, trop fière s'il est vrai, comme l'affirme notre correspondant, que 110,000 hommes sont échoués sur la frontière et n'attendent que pour traverser qu'un ordre du maréchal Radetzki.

M. Siccardi n'est pas encore remplacé; deux noms ont été surtout mis en avant; ceux de M. Massa-Saluzzo, président de la cour d'appel, et de M. Persoglio, l'auteur du réquisitoire contre Mgr. Fransoni. L'un et l'autre rendrait impossibles les négociations avec Rome, car ils professent tous deux des doctrines *anti-papales*.

La presse continue à répandre dans le Piémont la démoralisation et l'impiété, mais quoique les journaux fassent un grand mal, ils ne rencontrent pas généralement un accueil très-favorable. Ainsi, une petite feuille du nom de la *Scrive evangelica* (la feuille évangélique), qui se donnait la mission de prêcher l'Evangile aux Evêques et au Pape, et de dévoiler aux peuples les horribles secrets de la cour romaine, est morte de faim au bout d'un mois sans avoir pu réunir plus de vingt-deux abonnés. On sait qu'en tre la *Voce del deserto*, détestable journal rédigé par le député Brofferio, et la *Gazzetta del Piemonte*, qui ne vaut guère mieux, une ardente polémique ou plutôt une querelle grossière s'était engagée. Le député montagnard se vantait de purger le Piémont de cette *ordure* de journal, et voilà qu'appelé en duel par ses adversaires, il refusa tout tremblant... Mais invité à recevoir une somme assez rondelette, il accepte et se tait. O grands républicains, jouez donc un Fabriceus!

Il est une cause de dissolution plus à redouter: ce sont les nombreux émissaires de la propagande protestante qui répandent des pamphlets infâmes et des Bibles altérées. Les simples et les ignorants s'y laissent prendre, et la gaucherie gagne. Un curé racontait à notre correspondant que dans sa paroisse, composée de 1,500 âmes, sept ou huit familles ont embrassé le protestantisme. Ces pauvres abusés portent en ce scandale dans l'Eglise, en interrompant leur pasteur sur la messe, la confession et les autres points de la doctrine catholique. Quand on leur répond, ils restent muets et en appellent à leurs nouveaux docteurs qui leur ont appris à n'écouter plus la parole du prêtre.

Heureusement la grande majorité du clergé est excellente, et si ce corps respectable comptait quelques membres gâtés, ils se sont eux-mêmes démasqués de manière à n'être plus bien redoutables. Une société s'est formée, qui s'intitule: *Comité des prêtres persécutés pour leurs idées libérales*. Enrôlés sous la bannière de la *Gazzetta del Popolo*, ils versent la calomnie et le ridicule sur les Evêques qu'ils appellent des "despotes mitrés," et en secouant le joug de l'obéissance ils ont renoncé eux-mêmes aux marques extérieures de leur état. Ils sont parés par deux députés rouges, les chanoines Turcilli et Asproni, et ont pour secrétaire un certain P. Manera, religieux Dominicain qui a jeté le froc aux orties pour vivre plus à son aise. Ce dernier prêchait le carême à Turin en 1849, et le jour de la fête du Saint-Suaire, en présence de la cour, il poussa si loin le scandale de son *amour pour l'indépendance italienne* et de sa *haine pour le barbare*, que le roi Charles-Albert, en sortant de la cathédrale, dit au gentilhomme de service: "Si j'avais en le courage de Constantin, j'aurais couvert le prédicateur de mon manteau pour en dérober le scandale au peuple." Mêlés aux rangs de la tribu sainte, de pareils hommes pouvaient séduire bien des âmes qui maintenant reconnaissent les loups déguisés de la peau des brebis; néanmoins leurs invectives ont encore un pernicieux effet, comme on le peut constater par la hardiesse autrefois inconnue avec laquelle les hommes de désordre se jouent de la majesté du lieu saint. Des profanations ont alligé les fidèles à Chambéry et à Quazzoio, et le gouvernement, loin de les réprimer, a paru, dans cette dernière localité du moins, les encourager. Il s'agissait de la sépulture d'un certain Audisio qui avait obstinément rejeté les secours de la religion. Le curé, obéissant à son devoir, se refusa à donner la sépulture chrétienne, et un ordre de l'autorité laïque fit passer outre. "Puisqu'il est mort sans curé, dit le syndic, il peut bien être enterré sans curé."

Il en coûte de reproduire de pareils faits; mais il est bon qu'on sache où vont aboutir ces prédications d'une liberté sans règle: à la haine de la religion, et, par conséquent, à la démoralisation générale.

Italie.

Rome. On lit dans l'*Observatore romano*: "Louis Caroli, avocat d'une vaste érudition,

ex-député à la soi-disant Constituante romaine, est mort à Ferrare, le 22 du mois passé, à l'âge de quarante-deux ans. Pendant la maladie qui le conduisit au tombeau, les ténèbres des passions se dissipèrent, et il eut le bonheur de voir la lumière de la foi dans tout son jour.

"Après avoir reçu les sacrements, le malade voulut faire publiquement profession de mourir dans la croyance et dans la communion de notre sainte mère l'Eglise, et déclara qu'il rétractait tout ce qu'il avait dit, écrit et fait de contraire à ses devoirs de bon catholique et de sujet fidèle. Comme on lui demanda s'il aurait été content qu'on eût donné à cette rétractation et à cette déclaration une plus grande publicité, pour réparer tout scandale, il répondit qu'il était content et qu'il en donnerait lui-même une preuve par sa conduite, s'il échappait à la mort. Puis, il s'écria de temps en temps: "Oui, la religion est un grand soutien! Oh! que l'on voit les choses différentes à la mort!" Ensuite, se tournant vers le père Pozzati, capucin, son confesseur et son compatriote, il lui dit: "Mon père, je sais que vous irez à Rome pour le Carême: faites-moi la grâce d'aller dire à Pie IX qu'il me pardonne ce que j'ai fait; j'ai été entraîné plus par les circonstances et par la crainte que par choix... Il est si bon, et j'ai une si grande confiance dans son cœur généreux! Dites-lui que je meurs repentant et en bon catholique..."

—On écrit de Rome à la *Gazzetta* de Turin: "Un républicain célèbre, le régiste Pelucchini, vient de mourir. On a ouvert son testament, dans lequel il déclare ne pas croire en Dieu, laisser l'usufruit de ses biens à sa femme, parce qu'elle pense comme lui, et enfin, si sa femme meurt avant lui, comme elle est morte en effet, léguer lesdits biens à des personnes qu'il désigne, parce qu'elles sont dans les mêmes sentiments."

HONGRIE.—On lit dans la *Gazette de Spener* du 9 février:

"Des Missionnaires parcourent en ce moment la Hongrie dans le but d'y fonder une nouvelle religion. Ils prennent le titre de successeurs de Jésus-Christ. Leur objet est de combattre la religion dominante. Delà, le propriétaire de Pesh chez lequel ils se réunissaient, a été arrêté. On a découvert des papiers importants.

Lord John Russell avait reçu une lettre dans laquelle un nommé Charles Gill, ouvrier horloger, se plaignait de diverses injustices qui lui auraient été faites et menaçait le premier ministre "de lui ensanglanter le nez et de lui pocher un œil," d'abord, et ensuite de lui jeter une balle dans la tête. Arrêté et conduit au bureau de police, Charles Gill a déclaré qu'ayant fait plusieurs découvertes sur la puissance du levier et de la gravitation, il avait pris le parti, pour atteindre la célébrité qui s'obtient à la fois, d'adresser ses menaces au noble lord, à qui, du reste, il ne veut aucun mal. Cette explication ne l'a pas empêché d'être condamné à fournir une caution de 100 liv. personnellement et de deux garanties de 50 liv. chacune pour répondre de sa conduite pendant un an. "Merci, répond Gill, j'espère que la presse publiera ma lettre."

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

"L'Amérique centrale nous envoie un nouvel épisode de cette éternelle histoire des invasions anglaises. L'île de Ruattan, située à quelques milles de la côte du Honduras, auquel elle appartient, est entre les mains des autorités britanniques, et cette conquête s'est opérée avec ce mélange d'astuce et d'audace qui ne les abandonne jamais. Jusqu'en 1840, tout étranger qui voulait s'établir sur l'île de Ruattan, devait nécessairement obtenir une autorisation du gouvernement de Honduras. Vers cette époque, arrive un navire anglais qui fait abattre le pavillon de la République, pour y substituer les couleurs de la Reine Victoria. Le Honduras était trop faible pour obtenir justice et reprendre sa propriété. Les Anglais favorisèrent l'immigration, et se créèrent bientôt un parti dans l'île. Ils s'arrangèrent, d'ailleurs, pour percevoir des droits sur tous les navires qui y abordaient. Lorsqu'ils se sentirent assez forts, ils firent signer une pétition adressée au gouverneur de la Jamaïque, pour lui demander appui et protection. Celui-ci vient de répondre qu'il était tout disposé à accorder à l'île une organisation coloniale, moyennant certaines conditions qu'il détaillait. Les conditions ne pouvaient manquer d'être acceptées, et l'Angleterre compte une colonie de plus.

Ainsi, dit le *Picayune* auquel nous empruntons ce récit, les Anglais sont en possession de toutes les îles situées sur la côte de l'Amérique Centrale, depuis le Yucatan jusqu'à l'isthme de Panama; et quand on songe que ces îles, sur un développement de 1,500, offrent, pendant que soufflent les vents du Nord, les seuls abris qu'on puisse trouver dans ces parages, on comprend quelle est la portée d'un pareil fait."

(Du Canadien.)

M. BAILLARGEON.—L'*Ami de la Religion* de Paris, reçu par la malle anglaise d'hier, annonce que l'ex-curé de Québec a dû être sacré évêque le 23 février, dans l'église de la Mission à Rome. On n'a reçu aucune lettre de M. Baillargeon non plus que de M. Sax.

Opinion Publique.

Assemblée générale de la Paroisse St. Joseph Rivière des Prairies, Comté de Montréal, dans la salle publique du lieu, Dimanche après la messe, le 16 Mars, 1851.

François Armand, Ecuier, Président  
M. Louis Fontaine, Secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1°.—Proposé par la Capt. Côté, et secondé par M. Joseph Léveillé.

Que cette assemblée approuve le Ministère d'avoir réduit à des salaires fixes des honoraires démesurés dont jouissaient certains officiers de Justice.

2°.—Par M. Jean Bte. Desnoyers, et M. Jean Bte. Fortin.

Que cette Assemblée approuve l'indépendance des Juges du pays dans la rédaction du nouveau tarif d'honoraires accordés aux Avocats et Greffiers, etc.

3°.—Par M. Charles Demarbre, et M. Narcisse Dufort.

Qu'il est temps que les dépenses excessives disparaissent et que tous les employés dans le Gouvernement et le service public ne soient retribué qu'une proportionnellement à leurs travaux, talents et responsabilité.

4°.—Par M. Paul Laurin et M. Ignace Meilleur.

Que dix chelins par jour seraient une indemnité raisonnable pour les membres de la chambre.

5°.—Par M. Joseph Gervais, et M. Joseph Roy.

Que la compétence de la Cour des Commissaires devrait s'élever à £10 0 0.

6°.—Par M. François Armand, fils, et M. Calixte Allard.

Que les municipalités du paroisse seraient préférables à celles de Comté.

7°.—Par Joseph Armand écrivain, et M. Isidore Dupeux.

Que son Excellence le Gouverneur Général de cette Province mérite la reconnaissance de tout le pays, surtout de la classe agricole, pour avoir fait répandre dernièrement à ses propres frais un ouvrage sur l'agriculture.

8°.—Par M. Charles Lajeunesse, et M. Joseph Desautels.

Que les frais de publication dans la Gazette Officielle devraient être réduits.

9°.—Par M. Jean Bte. Rose, et M. Louis Maille.

Qu'il est de nécessité absolue que les Jurés soient indemnisés pour leurs dépenses.

10°.—Par M. Louis Paré, et M. Paul Corbeil.

Que les habitants de ce comté trouvent injuste la taxe imposée presque en totalité sur eux seuls pour la construction d'un Palais de justice et autres Edifices devant servir à tout le District de Montréal.

11°.—Par M. Jean Desjardins et M. Joseph Beauchamp.

Que M. Jobin membre de ce comté pour ne s'être point opposé à cette taxe et n'avoir point soutenu certaines requêtes mises en ses mains et avoir négligé de communiquer avec ses constituants et pour plusieurs autres raisons à déduire, ne possède plus leur confiance.

13°.—Par le Docteur Simard et M. Louis Chairette.

Que ce n'est qu'avec une presse indépendante et respectable que le pays peut surveiller ses députés et tous ses employés, connaître ses besoins et les demander, sentir ses griefs et en demander le redressement et par cela faire avancer le pays vers le progrès.

13°.—Par M. Joseph Bleau et M. Jacques Beauchamp.

Que l'opinion publique est bien connue sur l'abolition de la tenure Seignoriale et que cette Assemblée approuve les procédés des délégués, nommés à cette fin, dans leur rapport du vingt de Février dernier.

FRS. ARMAND.  
LS. FONTAINE.

ANNONCES.

LES Messieurs du Clergé et autres trouveront chez les Soussignés en outre de leur bel assortiment de Statues d'Eglise de toutes grandeurs, un magnifique Crucifix mesurant 6 pieds et demi des mains aux pieds, ainsi qu'un Christ mort ou Saïnte de 5 pieds 2 pouces de long, pour Calvaire.  
Prix très modérés.

C. CATTELLI ET Co.

Rue Notre Dame, près la rue Bonsecours.  
Montréal, 18 mars 1851.

AUX ENTREPRENEURS.

LES MARGUILLIERS de St. Scholastique recevront des propositions pour la décoration de l'EGLISE et de la SACRISTIE jusqu'au 23 du courant. Pour plans et devis, s'adresser au Curé du lieu. St. Scholastique, 10 Mars 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouvent en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GABRIEL RICHARD  
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851,

A vendre chez  
E. R. FABRE ET Cie.  
Rue St. Vincent, No. 3.  
19 nov. 1849.